

RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin n°24 • Novembre 2004

**Résistons ensemble c/o CiCP, 21^{er}, rue Voltaire, 75011 Paris | Site : <http://www.resistons.lautre.net>
Pour recevoir ce bulletin par internet, écrire à : resistons_ensemble@yahoo.com
Pour recevoir ce bulletin par la poste, envoyer un carnet de timbre pour dix numéros**

Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires.

« On a transformé, dans la presse à papier, les cocktails Molotov en tract... »

Ce que dit ce jeune membre de l'association Bouge qui Bouge de Dammarie-Les-Lys est tout un programme. Il évoque le passé de la cité, les émeutes, les voitures brûlées comme réponse à chaque agression policière ou judiciaire, mais il montre également la voie de la lutte du futur. Tracts, manifestations, organisation de la cité : c'est cette auto-organisation qui assure la permanence de la lutte. En partant de la dénonciation collective de la violence étatique Bouge qui Bouge trace un chemin pour la résistance de tous et toutes dans les cités et quartiers. Il faut s'emparer de la presse à papier, c'est Gutenberg, l'inventeur de l'imprimerie, la diffusion des idées contre le gouvernement Flashball-Taser-Medef.

Une autre voie de résistance, c'est celle des rappeurs du groupe La Rumeur. C'est encore les mots de la révolte qu'on veut faire taire. La Rumeur est cité devant les tribunaux par le ministère de l'intérieur pour avoir osé qualifier de « victimes d'assassinats » les dizaines de corps criblés par des balles policières.

À Villeurbanne, ce sont des syndicats policiers qui manifestent contre la campagne qui met à nu une autre arme de l'État ; l'utilisation systématique du délit d'outrage pour faire taire, pour faire payer, pour faire enfermer. Presse à papier, presse à parole. Elles forment des ruisseaux, faibles encore. Mais c'est comme ça que la résistance se forme.

> Le colloque outrage la police

Le colloque « Outrage et rébellion », organisé en écho avec la campagne de Résistons Ensemble par l'association Témoin, la commission des droits de l'homme du barreau de Lyon et le Syndicat de la magistrature a eu lieu le 21 octobre à Villeurbanne, près de Lyon. Il a été l'occasion de voir différentes approches s'exprimer sur le sujet, puisque les points de vue de professionnels du droit étaient mêlés à ceux des principaux concernés par ces délits : les militants, les habitants des quartiers pauvres harcelés par les flics et, d'une manière générale, tous ceux qui osent élever la moindre protestation contre l'arrogance et la toute-puissance des *forces de l'ordre*.

C'en était trop pour les syndicats de flics Alliance et Synergie officiers qui appelaient à une manifestation de protestation devant la mairie de Villeurbanne : le tract de présentation du colloque qui reprenait, dans une version différente, les arguments de la fiche « outrage » de Résistons Ensemble, était accusé de « *jeter le discrédit sur une corporation intègre* ». Face à ces accusations, il est essentiel de réaffirmer que le délit d'outrage sert bien à couvrir les violences policières, à éliminer ceux que les flics considèrent comme des gêneurs et à arrondir leurs fins de mois. Il n'est pas étonnant que ces quelques vérités élémentaires agacent les syndicats policiers. La campagne « Outrage et rébellion » ne cherche pas à engager le dialogue avec la police, pas plus qu'à obtenir son assentiment : mais à trouver les moyens concrets pour s'organiser face à ses agissements.

> Dammarie-Les-Lys : les passages à tabac de la Bac, c'est reparti !

Dammarie, souvenez-vous : l'histoire marquée par des morts suite à des interventions policières. En 1998, c'est Abdelkader, en 2002 c'est le tour de Xavier et de Mohamed. Bouge qui Bouge qui se crée, pour aider le quartier à tenir. Au début pour les enfants, pour les aides aux devoirs, puis c'est elle qui organise la résistance politique face au harcèlement, aux violences policières, et aux procès pour outrage et rébellion : manifestations pacifiques, tracts, plaintes en justice. Aujourd'hui la BAC fait son retour : un nez brisé, une plainte pour outrage et rébellion le 7 octobre. Les victimes à leur tour, aidées par Bouge qui Bouge, déposent plainte contre la police. « *Il règne toujours une certaine insécurité tant que la BAC ne sera pas partie* » dit un habitant du quartier de la Plaine-du-Lys. Le pouvoir ne supporte pas que les jeunes des quartiers et des cités tiennent debout.

➤ CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Une «agression perverse (...) à caractère raciste»...

Ce ne sont pas quelques extrémistes «anti flics» qui accusent la police, mais le président de la très officielle CNDS (Commission nationale de déontologie et de la sécurité). Les faits se sont déroulés au nouvel an 2004 dans un café kabyle du 18^{ème} à Paris. Suite à une altercation la BAC arrive, l'intérieur du café est gazé à coup de lacrymo, une mère portant un bébé reçoit un coup de pied, une jeune femme a des os brisés. Il y a aussi le décès suspect, quelques heures après l'agression, d'un des convives gazés. Et la suite de cette «agression policière raciste»? Comme d'habitude, les flics ne sont pas inquiétés, en revanche le proprio du café et son frère écopent de deux mois de prison avec sursis pour «violences aggravées» et pour bien les emmerder deux mois de fermeture administrative. Point. Le rapport de la CNDS a été transmis au procureur de Paris, on est curieux de sa réponse.

Acharnement juridique

En 2001, Eric, Laurent et Anna sont coincés dans un embouteillage, au centre de Marseille. Des coups de klaxons un contrôle d'identité et les flics qui s'excitent en apprenant qu'Eric est enseignant dans les quartiers Nord. Le contrôle devient violent, des coups et des insultes... Accusés d'outrage et rébellion, les condamnations sont confirmées en appel. Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Anna poursuivie pour outrage à magistrat est relaxée faute de preuve. Et maintenant, le procureur porte plainte suite à un témoignage publié dans la presse. Le procès aura lieu le 12 novembre. Dernier détail : Eric et Laurent sont des militants connus à Marseille. Or, quel meilleur moyen de faire taire les gêneurs sinon de les étrangler financièrement... Ce sont 7500 euros qu'ils doivent trouver rapidement.

Envoyer vos chèques à l'ordre de «comité de soutien ELA»,
à l'adresse de la CNT, 12 rue de l'Évêché, 13002 Marseille.

Abdelhafid Rouag est mort. Pourquoi ?

«Tout le monde l'appelait Adlen. Il a été retrouvé, inconscient, au coin de la rue des Dames et de la rue Truffaut, peu de temps après être passé par le commissariat de police de cette même rue. Coïncidence ? Après quelques jours, il est mort sans avoir repris connaissance, le 15 octobre 2004. Comme le souligne l'avocate de sa femme Kheira : "La concomitance des temps et des lieux suscite légitimement l'interrogation." Interrogation suffisante pour que l'IGS déclenche une enquête et pour que le procureur de la République ouvre une information judiciaire. Nous, on attend maintenant les réponses... ou plutôt que des réponses, nous voulons la Vérité. Le comportement odieux des différents services que Kheira a dû affronter pendant trois jours devra aussi être expliqués.»

Le collectif de soutien : collectifadlenrouag@free.fr
<http://collectifadlenrouag.free.fr>

Des policiers relaxés «faute d'infraction»

Juillet 2001. Yassine, 17 ans, est conduit au commissariat d'Asnières (Hauts-de-Seine) pour une vérification d'identité. Il n'en sortira pas indemne. Un certificat médical établi le jour même constatera «une contusion du globe oculaire, du poignet et du dos, de multiples érosions cutanées du visage et du cou et des hématomes du cuir chevelu». Yassine avait également un testicule éclaté qui a dû faire l'objet d'une ablation. Le 15 octobre dernier, le tribunal correctionnel de Nanterre jugeait deux policiers mis en examen pour «violences volontaires commises par agents dépositaires de l'autorité publique». Contre toutes les évidences, les policiers sont relaxés. Une manière de dire c'est bon, vous pouvez recommencer, l'État vous l'autorise... la police démolit, la justice couvre !

Immunité pour Pasqua... la taule pour Kamel

Accusé d'avoir provoqué l'incendie détruisant l'usine Daewoo.
«3 ans ! Dont 18 avec sursis 30 000 euros d'amende...»

Le patron de DAEWOO coule des jours tranquilles en France, où il a été fait citoyen d'honneur. C'est beau non ? Interpol, dont le siège est à Paris le recherche, très très activement, pour malversation financière, enrichissement frauduleux, mais ne l'a pas trouvé. Ben zut, quelle malchance ! Soyons rassuré, la Justice a trouvé Kamel ! Fi des témoignages de ses collègues attestant de sa présence au piquet de grève, aucun doute le coupable on l'a, il s'appelle Kamel... »
(Extrait du communiqué de l'Union locale CGT de Nancy)

➤ SUR LE VIF

Rompre... le procès de La Rumeur

Le groupe rap La Rumeur comparaitra devant le tribunal de grande instance de Paris pour «diffamation à l'égard de la police nationale», pour avoir évoqué les violences policières et parlé à leur sujet d'«assassinats».

Le texte incriminé par la justice se trouve sur le site *Les mots sont important* : http://lmsi.net/article.php3?id_article=308. Site du groupe La Rumeur : <http://www.larumeur-records.com/>.

Voici des extraits de ce qu'a écrit Hamé dans leur magazine N°2 de La Rumeur :

«(...) Rompre comme on rompt le cou des mythes post-coloniaux et la légitimation qu'ils apportent à bien des violences institutionnelles. Violences qu'on ne qualifiera jamais d'illégitimes car c'est bien connu : "L'État, et l'État seul, a le monopole de la violence légitime".

Rompre !! Jusqu'au dernier chargeur. Jusqu'à la dernière rime. Jusqu'à en puer de la gueule ! Jusqu'à ce qu'un nouveau rapport de forces ordonne à la peur de changer de camp !

C'est donc animé des plus belles intentions à l'égard du genre humain sans képi ni portefeuille ministériel, que nous nous présenterons au juge chargé de nous faire passer l'envie "de porter atteinte à l'honneur de la police".

Pour l'heure "sur le monde envahi de tant de muselières, dans le Paris des chiens nous allons l'âme légère !" »

Soyons nombreux pour les soutenir : 17^e chambre correctionnelle, le vendredi 12 novembre 2004 à 13h30 précises (métro Cité)

➤ Procès en appel des inculpés du carnaval : l'acharnement policier et judiciaire continue

Le 24 février, le carnaval envahit le centre-ville de Montpellier. Lors d'une intervention musclée, la police arrête six personnes au hasard pour violences, outrage et rébellion. Tous passent en comparution immédiate : trois sont immédiatement condamnés, sur les seuls témoignages policiers, à des peines d'un an avec sursis et cinq ans de mise à l'épreuve. Les trois autres demandent un report et se retrouvent, pour deux d'entre eux, en détention provisoire. Lors de leur jugement, un mois plus tard, la thèse de l'accusation s'effondre. Verdict : deux relaxés et un mois de prison avec sursis pour le seul condamné.

Le parquet s'acharne et fait appel. Le 19 octobre, les peines sont confirmées pour les trois premiers et très lourdement aggravées pour les trois autres : quatre mois avec sursis et même, pour un qui avait été relaxé en première instance, quatre mois de prison ferme. Dans les jugements de la cour d'appel, les casiers ont joué au détriment des faits.

N'oublions pas les dommages et intérêts : 200 euros par flic plaignant, une source de profit non négligeable qui explique bien des poursuites pour outrage ou rébellion.

«Face à ce climat de terreur policière et judiciaire, il est nécessaire de continuer à se rassembler, à circuler librement sans peur de l'uniforme, ni de la sanction, d'agir et de réagir chaque fois que c'est possible.» (Comité de soutien des inculpés du carnaval).